



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Régate « L'Interclubs » - Grade : 5B

Samedi 18 juin 2016 Lac du Der

Organisée par le CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT Port de Giffaumont – 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

Préambule:

A la demande du Comité du Challenge « L'Interclubs » est programmée le samedi après-midi.

D'autre part en soirée un repas est prévu à l'intention des adhérents du CNGiffaumont, à cette occasion les participants à la régate qui souhaiteraient faire partie des convives seront les bienvenus.

1 - REGLES La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV),
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 Le guide de la classe « Osiris habitable » 2015, sauf modification pour les règles du ci-après,
- 1.5 Les règles de course de la classe « Osiris Habitable » du Lac du Der, sauf modification par les instructions de course,
- 1.6 Le règlement de police du Lac du Der,
- 1.7 Le présent Avis de Course,
- 1.8 Les Instructions de Course Type habitable,
- 1.9 Les annexes aux Instructions de course, (distribuées au moment des inscriptions)
- 1.10 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2 - ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 2.1 La régate est ouverte aux bateaux en règle avec leur autorité nationale, monocoques, de la catégorie OSIRIS HABITABLE 2013, des groupes A, B, C, D, E, F, L, Q, R et micro. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
- 2.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire le jour de la régate, sur place à partir de 14h00 en complétant le formulaire fourni, accompagné des frais d'inscription requis.
- 2.3 Les concurrents français (chaque membre de l'équipage), et étrangers possédant une licence FFVoile, doivent présenter au moment de leur inscription :
- leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité.
- 2.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
- le certificat de jauge ou de conformité
- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.

3 - DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants : 10€00 pour toutes les classes.

4 - PROGRAMME





- 4.3 Heure du signal d'avertissement de la première course : 16h00.
- 4.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 18h00.
- Proclamation des résultats : 19h30. 4.5

5 - INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Les instructions de course type habitable affichées selon la Prescription Fédérale.
- Les annexes, parcours et plan du Lac distribués au moment des inscriptions.

6 - LES PARCOURS

Les parcours seront de type mixte : construit(s) et/ou côtier(s).

7 - CLASSEMENT

- Une course devra être validée pour valider la compétition. 7 1
- Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le 7.2 système temps sur distance avec application du CVL.
- Le classement individuel comptera pour le Challenge du Lac.
- 7.4 « L'Interclubs » est une régate par équipes de clubs. Le classement par équipes sera établi en prenant en compte les trois meilleurs résultats de chaque club.

8 - COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9 - PRIX

Seul le classement par équipes sera doté de récompenses. (Coupes)

10 - DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11 - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Concernant la participation au repas, toutes les informations pratiques sont consultables sur le site du Club, seules les inscriptions dûment enregistrées seront prises en compte.

CLUB NAUTIQUE DE GIFFAUMONT

Port de Giffaumont 51290 GIFFAUMONT-CHAMPAUBERT

> Tél. 03 26 72 81 23 (messagerie) 0u 03 26 52 32 46 - et 06 76 11 89 09 E-mail: cngiffaumont@orange.fr Site: http://www.cng-der.com

FFVoile - Commission Centrale d'Arbitrage